Conférence du désarmement

Français

Compte-rendu définitif de la mille trois cent quatre-vingt-septième réunion plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 24 mai 2016, à 10 h 5

Présidente : M^me^ Tehmina Janjua.....(Pakistan)

GE.17-02936 (F) 090418 130418

1702936

Merci de recycler

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1387e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, chers collègues, Madame Soliman, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier chaleureusement d'être venus si nombreux à la réunion informelle sur les femmes et le désarmement qui s'est tenue jeudi dernier. Les discussions y ont été concrètes et stimulantes. C'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible, et bien évidemment je ne suis pas la seule. Je remercie également toutes les délégations de leur participation active et de leurs retours très positifs. Comme l'a dit mardi dernier le Ministre fédéral des Affaires étrangères du Pakistan, M. Tariq Fatemi, tant le matin dans sa déclaration en séance plénière que dans son allocution à la réception dans la soirée, la priorité absolue de notre présidence a été de faciliter la recherche d'un consensus sur la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement.

Depuis notre dernière réunion plénière, j'ai entretenu avec plusieurs délégations des échanges réguliers concernant le programme de travail de la session en cours. Je continuerai d'utiliser de la façon la plus productive possible le temps qu'il me reste en tant que Présidente de la Conférence pour nous rapprocher d'un consensus. Je ne baisse jamais les bras.

Nous sommes tous au fait des propositions de programme de travail qui ont été soumises. Au cours de la dernière réunion plénière, le 17 mai, la délégation russe a présenté une nouvelle proposition informelle de programme de travail. Celle-ci fusionne certains éléments de la proposition du Royaume-Uni avec la première partie de la précédente proposition russe, qui est étendue au terrorisme chimique et biologique. Si, à ce stade, vous souhaitez faire des observations complémentaires au sujet de cette nouvelle proposition ainsi que des autres propositions existantes, j'aimerais les entendre.

Sur la liste des orateurs, j'ai le Brésil, la France, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Malaisie, pas nécessairement dans cet ordre. Si quelqu'un souhaite se rajouter à cette liste, je l'invite à le faire. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Motta Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter de votre prise de fonctions à la présidence de la Conférence du désarmement.

La présidence pakistanaise de la Conférence nous offre une occasion précieuse de renouveler nos efforts collectifs visant à adopter un programme de travail consensuel. Je suis pleinement convaincu que votre sagesse et votre expérience nous aideront à orienter les travaux de la Conférence en ce sens.

La Conférence du désarmement est une enceinte internationale incontestablement pertinente, quoique parfois négligée, où sont régulièrement prises des décisions d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité, même si celles-ci consistent, comme cela a été le cas ces vingt dernières années, à maintenir le statu quo dans le domaine nucléaire. Dans les circonstances actuelles, les progrès en matière de désarmement nucléaire sont un objectif qui paraît lointain : le report de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les actions décidées aux Conférences d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire restées lettre morte, le statu quo auquel se heurtent constamment la Commission du désarmement des Nations Unies et la Conférence du désarmement − tout cela contribue au sentiment d'échec ressenti par la majorité de la communauté internationale.

Comme on sait, les causes profondes de l'impasse dans laquelle se trouve depuis si longtemps la Conférence sont à chercher dans le fossé béant qui existe entre la majorité des États, qui voient les armes nucléaires comme une menace pour la sécurité internationale, et ceux qui croient que ces armes renforcent la sécurité et − ce qui est encore plus préoccupant − qu'ils pourront en rester indéfiniment dépendants. Ce fossé, qui transcende les rivalités géopolitiques, est de nature cognitive. C'est une divergence profonde de point de vue dans la manière d'appréhender des armes nucléaires, et cela a été le plus puissant obstacle aux progrès en matière de désarmement.

Pour sortir le désarmement nucléaire de l'ornière, il faut trouver une approche qui soit permettrait à la grande majorité de la communauté internationale de jeter des ponts vers les États dotés d'armes nucléaires, soit laisserait cette grande majorité silencieuse préparer le terrain pour ouvrir le dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires. Combler ce fossé cognitif semble à ce stade être une tâche difficile, comme en témoigne la réticence des États dotés d'armes nucléaires à participer au Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire créé avec l'appui d'une écrasante majorité par l'Assemblée générale des Nations Unies − le plus représentatif des organes de gouvernance mondiale.

La création du Groupe de travail à composition non limitée émane de l'impulsion nouvelle donnée, à l'Assemblée générale, par les États non dotés de l'arme nucléaire à la question du désarmement nucléaire. Historiquement, le rôle des États non dotés d'armes nucléaires était primordial pour prévenir la prolifération accrue des armes nucléaires et la progression de l'illusion de sécurité qui leur est associée. Nous sommes à présent confrontés à une situation où les progrès accomplis en matière de non-prolifération ne suffiront pas à préserver l'humanité d'une catastrophe nucléaire. Face aux contradictions entre les paroles et les actes des États dotés d'armes nucléaires, ceux qui n'en sont pas dotés n'ont pas d'autre solution que de prendre les devants et de relancer l'ordre du jour du désarmement nucléaire. Il semblerait que la viabilité politique des progrès immédiats en matière de désarmement nucléaire dépende de la capacité des États non dotés de l'arme nucléaire à ouvrir la marche. Les zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier, devront jouer un rôle actif, en tant qu'entités politiques collectives, dans les négociations sur le désarmement nucléaire et ne doivent pas être considérées simplement comme des zones en retrait de la politique des armes nucléaires.

Au Groupe de travail à composition non limitée, le Brésil a exprimé sa position, selon laquelle la possibilité la plus réaliste d'action immédiate dans le domaine du désarmement nucléaire est la négociation d'un traité portant interdiction des armes nucléaires qui imposerait des interdictions et des obligations générales, ainsi qu'un engagement politique sans équivoque en faveur de l'élimination totale de ces armes. Le Brésil a également indiqué que la négociation d'un traité d'interdiction devra inclure un cadre d'intégration progressive de tous les États initialement réfractaires à l'idée d'adhérer, afin d'adopter comme souhaité une approche d'inclusion. Dans ce contexte, nous avons évoqué la possibilité d'un accord hybride, c'est-à-dire un traité d'interdiction assorti de protocoles relatifs à l'élimination des arsenaux nucléaires et au régime de vérification non discriminatoire applicables après le démantèlement de toutes les armes nucléaires.

J'aimerais rappeler que lorsque nous avons discuté du rôle des armes nucléaires, certaines délégations au Groupe de travail à composition non limitée ont affirmé à plusieurs reprises que les progrès en matière de désarmement nucléaire devaient être conditionnels au maintien d'une hypothétique stabilité stratégique internationale ainsi qu'à la protection des intérêts de sécurité nationale. Le Brésil ne partage pas du tout cet avis et condamne ces tentatives répétées de justifier la possession d'armes nucléaires, que ce soit dans le but de maintenir des niveaux minimaux de sécurité nationale ou pour assurer une prétendue sécurité non diminuée pour tous.

Nous récusons l'argument selon lequel les activités du Groupe de travail à composition non limitée ne tiendraient pas compte des questions de sécurité nationale. Nous rejetons également l'argument selon lequel le lancement de négociations multilatérales sur un traité d'interdiction nuirait au régime de non-prolifération nucléaire à travers le monde, ou accroîtrait la polarisation entre les États parties au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Si l'on considère que l'article VI du TNP contient un mandat sur le désarmement nucléaire, la conséquence logique est de reconnaître qu'il faut négocier, en complément du TNP, un instrument non discriminatoire, universel, vérifiable et juridiquement contraignant visant à interdire et éliminer les armes nucléaires. Dans ce contexte, les négociations multilatérales d'un traité d'interdiction constitueraient une étape importante, bien qu'intermédiaire, dans cette direction.

En ce qui concerne la polarisation reprochée aux États membres du TNP, il ne nous semble pas qu'entamer des négociations sur un traité d'interdiction ne comblerait ni ne creuserait davantage le fossé qui existe entre les États membres au sujet du désarmement nucléaire, mais cela permettrait certainement de recentrer le débat, et nous nous pourrions

nous attendre à ce que les États dotés d'armes nucléaires adoptent une position plus affirmée en faveur du désarmement nucléaire.

Enfin et surtout, nous ne pensons pas qu'un traité d'interdiction gênerait ou limiterait la coopération et le dialogue entre les États qui participent aux efforts de négociation et ceux qui choisissent de rester à l'écart. Cela nous permettrait même probablement d'établir de nouveaux jalons pour renforcer plus avant notre coopération.

Madame la Présidente, compte tenu des travaux en cours dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée ainsi que du fait qu'une majorité des membres du Groupe soutiennent le lancement de négociations multilatérales sur un traité d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires, je suis fermement convaincu que la Conférence du désarmement, seule arène multilatérale de négociation du désarmement dont dispose la communauté internationale, doit honorer, et non pas ignorer, le mandat qui lui a été confié, et réagir activement aux évolutions qui ont lieu hors de ces murs.

À cet égard, j'espère que les membres de la Conférence trouveront, dans les prochaines semaines, la volonté politique nécessaire pour surmonter les différences et adopter un programme de travail qui mettra la Conférence sur la bonne voie, celle des négociations, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Pedro Motto Pinto Coelho. J'ai ensuite la France sur ma liste. Madame l'Ambassadrice Alice Guitton, vous avez la parole.

M^me^ Guitton (France) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à nouveau pour la manière dont vous conduisez nos travaux et de vous renouveler le plein soutien de ma délégation à tous vos efforts pour parvenir à un consensus sur un projet de programme de travail.

J'ai souhaité prendre la parole aujourd'hui afin d'informer officiellement la communauté du désarmement que, comme cela vous a déjà été indiqué de manière informelle, à la suite d'un accord interne, la France a transféré aux États-Unis, le 1er mai 2016, la responsabilité de la coordination du processus dit du « P5 » (les cinq États dotés d'armes nucléaires). La France ayant assumé ce rôle durant moins d'une année, nous reprendrons la coordination de ce processus au 1er juin 2017 jusqu'à l'issue du premier Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai.

Dans ce contexte, permettez-moi de dire quelques mots à titre national sur ce processus et les activités du P5 en soutien à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération, ainsi que de dresser un bilan de notre action de ces derniers mois.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires au sens du TNP, le P5 a réaffirmé lors de la session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre dernier, l'objectif résolu et partagé du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet selon les termes du préambule et de l'article VI du TNP. À cet égard, notre engagement à rechercher un monde plus sûr pour tous et à instaurer un monde sans armes nucléaires demeure inébranlable. Nous continuerons à œuvrer en faveur d'étapes progressives et concrètes à cette fin.

Depuis que le processus P5 a été initié par le Royaume-Uni en 2009, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni ont étroitement travaillé ensemble pour entretenir la coordination et le dialogue sur la mise en œuvre du TNP. Le processus P5 sert à développer des approches communes en faveur du désarmement nucléaire conformément à nos engagements et à nos obligations, en particulier celles découlant du TNP, qui reste le fondement de nos efforts en matière de désarmement nucléaire. À travers une compréhension et une confiance mutuelles croissantes, les États membres du P5 montrent leur engagement à être à la hauteur de leurs responsabilités dans la recherche d'un monde sans armes nucléaires, d'une manière qui promeuve la stabilité, la paix et la sécurité internationales, et sur la base du principe de sécurité accrue et non diminuée pour tous.

Au cours de ces six dernières années, le P5 s'est régulièrement réuni pour discuter de différentes questions relatives au désarmement nucléaire et pour promouvoir des

résultats concrets dans ce domaine. Six conférences au niveau des capitales se sont tenues, à chaque fois avec un agenda davantage étoffé et avec des discussions plus substantielles avec la communauté du désarmement, incluant de manière importante des rencontres avec les États non dotés d'armes nucléaires et des échanges avec la société civile. Chaque conférence s'est appuyée sur les précédentes et a permis de préparer le terrain pour les étapes ultérieures.

Le P5 a aussi travaillé à la mise en œuvre du Plan d'action de 2010 du TNP, en particulier pour instaurer une plus grande transparence et accroître la confiance mutuelle. À cet égard, un cadre commun d'établissement de rapports a été adopté sous l'égide de la France. Celui-ci a été utilisé pour la rédaction des rapports nationaux en 2014, qui ont accru la transparence du P5. Sous l'égide de la Chine, une première édition d'un glossaire des termes nucléaires essentiels a également été publiée. Elle vient renforcer la compréhension mutuelle et aidera le P5 à poursuivre ses objectifs en matière de désarmement. Cette édition a été publiée à l'occasion de la neuvième Conférence d'examen du TNP, l'an dernier, et un événement parallèle a été organisé pour la présenter.

Après la Conférence d'examen du TNP, l'an dernier, mon pays a pris le rôle de Coordonnateur du P5, en juillet 2015. Depuis, nous nous sommes efforcés de donner une nouvelle impulsion au processus en réunissant le groupe plus fréquemment afin d'approfondir nos travaux ensemble. Dans le cadre de nos efforts de transparence, nous avons ainsi organisé un événement parallèle sur le processus P5 en octobre dernier, à New York, qui a constitué le premier événement de ce type organisé par nos cinq pays en marge de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Alors qu'un nouveau cycle d'examen du TNP s'ouvre cette année, la France estime qu'un renforcement et un approfondissement de la coopération entre les membres du P5 sont essentiels afin de progresser concrètement, au bénéfice de tous les États parties au TNP. Nous pensons également qu'une approche incrémentielle et pragmatique représente le seul moyen efficace pour réaliser des progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le débat actuel sur le désarmement nucléaire reflète une grande variété d'approches. Nous comprenons la frustration et l'impatience de certains, qui estiment que le désarmement nucléaire ne progresse pas assez vite ou assez loin. Pour autant, le désarmement nucléaire ne peut s'accomplir du jour au lendemain par de simples incantations. Comme les faits l'ont prouvé, le désarmement ne se décrète pas : il se construit.

Pour être effectifs, les progrès en faveur du désarmement nucléaire doivent continuer à s'ancrer dans un cadre solide. Le TNP et la machinerie existante, telle qu'issue du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ont montré qu'ils constituaient des espaces propices aux progrès du désarmement nucléaire à travers un dialogue constructif, inclusif et empreint de respect mutuel. Des résultats productifs ne peuvent être atteints que grâce à une approche fondée sur le consensus, qui doit être réellement inclusive et pleinement ancrée dans le contexte de sécurité.

La France estime qu'il est dans l'intérêt bien compris de tous les membres du P5 d'intensifier leurs efforts en faveur de davantage de dialogue et d'interaction afin de promouvoir l'agenda du désarmement. S'agissant du fond, mon pays entend renforcer et approfondir les travaux déjà menés avec ses partenaires dans plusieurs domaines durant le dernier cycle d'examen.

Nous verrions en particulier des avantages à actualiser et nourrir le glossaire des termes nucléaires essentiels, y compris en envisageant de nouvelles éditions. Nous souhaitons aussi poursuivre le dialogue avec nos quatre partenaires et approfondir le travail sur l'établissement de rapports et la transparence. Nous sommes également ouverts à un renforcement de notre engagement avec l'ensemble de la communauté du désarmement, en particulier en intensifiant notre interaction et notre dialogue avec les États non dotés d'armes nucléaires et avec la société civile.

Parmi les autres domaines de coopération, la France se tient prête à intensifier ses interactions avec ses partenaires du P5 afin de renforcer davantage les trois piliers du TNP,

y compris en traitant des questions de garanties et de conformité, et en soutenant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Nous sommes également prêts à continuer à travailler étroitement avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à Vienne sur l'élaboration d'un régime de vérification du Traité. À l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du TICE, nous réaffirmons l'importance vitale et l'urgence de l'entrée en vigueur de ce traité. Parallèlement à la poursuite de la coopération existante, la France estime, enfin, que le dialogue et la collaboration au sein du P5 pourraient être étendus et que de nouvelles pistes pourraient être explorées.

Pour finir, une approche incrémentielle, étape par étape, est la seule option possible pour faire des progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Mon pays continue d'estimer qu'après le TICE, la prochaine étape logique et effective est le commencement de négociations, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, en construisant sur les travaux menés jusqu'à présent sur ce sujet.

Chaque État peut contribuer à faire progresser le désarmement nucléaire par la création de l'environnement de sécurité nécessaire, à travers le règlement des tensions régionales et des crises de prolifération et la promotion de la sécurité collective, et en faisant des progrès dans tous les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements, en tenant compte de l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter la sécurité et la stabilité stratégique mondiales. Pour ce qui nous concerne, nous nous engageons à poursuivre nos efforts individuels et collectifs, y compris comme je l'ai dit au sein du processus P5, pour faire avancer concrètement le désarmement nucléaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice. J'ai ensuite sur ma liste le Représentant permanent du Maroc, l'Ambassadeur Mohamed Auajjar.

(*L'oratrice poursuit en français*)

Vous avez la parole.

M. Auajjar (Maroc) : Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi d'abord de saisir cette occasion pour vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et pour vous dire que nous apprécions la manière ouverte, transparente et efficace avec laquelle vous dirigez nos travaux. Soyez assurée du plein soutien et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de votre mandat. Je souhaite également exprimer ma gratitude aux Présidents précédents du Nigéria et de la Norvège pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés durant leur présidence.

Ma délégation apprécie à sa juste valeur l'effort fourni ces derniers mois par plusieurs délégations, qui ont soumis au cours de la session 2016 de la Conférence du désarmement quatre nouvelles propositions visant à faire sortir la Conférence de sa léthargie. Ce nombre important d'initiatives est une parfaite illustration d'un regain soutenu d'intérêt manifesté pour la préservation du rôle et du mandat de la Conférence du désarmement qui, nous l'avons cru à un certain moment, allait s'évaporer. Cette prise de conscience collective doit nous interpeller tous pour aller de l'avant et répondre aux attentes pressantes de la communauté internationale au regard de la sécurité et de la paix.

Ma délégation a écouté attentivement ces derniers mois les différentes approches découlant de ces initiatives louables, et a remercié les auteurs de ces propositions pour le dynamisme qu'ils ont insufflé au sein de la Conférence du désarmement. Bien que les positions demeurent à ce stade diamétralement opposées, cet activisme que nous constatons à présent au sein de la Conférence du désarmement doit, malgré nos différences, être soutenu et encouragé afin d'élaborer une compréhension commune et d'identifier les éléments pouvant rapprocher nos points de vue sur ces questions.

Le Royaume du Maroc partage les préoccupations au sujet des risques d'acquisition d'armes chimiques et biologiques par des groupes terroristes qui détiennent un potentiel

réel dans ce domaine, susceptible de constituer un danger pour tous. C'est une menace réelle qui mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale.

À cet effet, ma délégation demeure prête à contribuer à la discussion relative à la négociation d'une convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme chimique et biologique telle que proposée par la délégation de la Fédération de Russie, et encourage la poursuite du dialogue sur cette proposition, y compris le forum idoine pour cette négociation. Ma délégation estime que cette proposition est plutôt une réponse collective pour contrecarrer ces menaces et pour lutter contre le terrorisme chimique et biologique.

Ma délégation, bien qu'elle attache une grande priorité au désarmement nucléaire, considère utile de discuter de toute proposition qui pourrait stimuler les travaux au sein de la Conférence du désarmement. Nous encourageons à cet égard toutes les initiatives visant à enclencher un processus de discussion et de négociation interactive devant instaurer un climat de confiance, et à mener à terme des négociations de fond sur toutes les questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, qui pourraient tenir compte des priorités et des préoccupations de tous les États.

À cette fin, et afin de rétablir la Conférence du désarmement dans son rôle d'organe multilatéral unique de négociation des instruments multilatéraux de désarmement, ma délégation est en faveur d'une approche constructive pouvant débloquer la situation de paralysie dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis vingt ans. Ma délégation propose des discussions en parallèle aussi bien sur l'initiative de la Fédération de Russie que sur les autres propositions faites par les délégations des États-Unis, du Nigéria et du Royaume-Uni en vue de parvenir à un compromis permettant l'élaboration d'un programme de travail pour la session de 2016 de la Conférence du désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci, Excellence. J'ai ensuite sur ma liste la Norvège. Ambassadeur Kongstad, vous avez la parole.

M. Kongstad (Norvège) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens à vous remercier ainsi que votre équipe pour tous les efforts et tout le travail que vous continuez d'investir dans la présidence pakistanaise.

Vous nous avez invités à commenter la proposition de la Fédération de Russie. Nous l'avons étudiée avec beaucoup d'intérêt et une grande attention. Nous partageons pleinement le point de vue selon lequel le terrorisme chimique constitue une grave menace, à laquelle nous devons faire face avec efficacité. Le risque de terrorisme biologique est également de plus en plus important. Malgré cela, nous ne sommes pas en mesure de partager ni d'appuyer les principaux points de vue exprimés dans la proposition de la Russie. Le principal problème de la communauté internationale, nous semble-t-il, réside plutôt dans les lacunes en matière d'application des instruments internationaux existants.

Il est peu probable que le terrorisme dérive d'un manque d'instruments juridiques. Ce qui est nécessaire, c'est de mettre en place des mesures concrètes qui n'affaiblissent ni les instruments, ni les instances, ni les processus existants. Nous sommes disposés à étudier des solutions pour renforcer efficacement la réponse internationale aux défis posés par le terrorisme chimique et biologique. Nous pensons qu'il serait pertinent que de telles délibérations se déroulent dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, ou encore à l'Assemblée générale des Nations Unies. Si nous voulons élaborer des mesures pratiques et efficaces pour prévenir le terrorisme, il ne nous semble pas que la Conférence du désarmement soit l'instance idoine pour effectuer un travail productif en ce sens.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud est le pays suivant sur ma liste. Madame, vous avez la parole.

M^me^ Mancotywa-Kumsha (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, ma délégation vous exprime ses remerciements pour les efforts que vous avez déployés à la présidence de la Conférence du désarmement pour débloquer la situation dans laquelle elle se trouve depuis fort longtemps, et sortir de l'impasse qui a soulevé des interrogations sur le dynamisme et la pertinence de la Conférence en tant que seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement.

Cela fait de nombreuses années que nous alertons contre cette situation qui ne peut perdurer sans soulever d'interrogations sur le rôle et la pertinence de la Conférence. Ma délégation est particulièrement préoccupée par les éventuelles conséquences de cet immobilisme sur le multilatéralisme, qui, à notre sens, reste le seul moyen viable de faire durablement face aux défis qui affectent la sécurité de tous les pays et de tous les peuples. Cependant, si certains membres continuent d'utiliser la Conférence et son règlement intérieur comme un moyen de bloquer les progrès méthodologiques d'une manière qui affecte notre sécurité collective, cette instance pourrait bien perdre toute importance.

La Conférence n'est pas une enceinte où nous pouvons donner la priorité aux intérêts de certains, qu'ils perçoivent comme relevant de leur sécurité nationale, sur les intérêts de la sécurité du reste de l'humanité. La sécurité n'est pas un jeu à somme nulle où les intérêts de sécurité de quelques-uns primeraient, on ne sait trop pourquoi, sur ceux des autres. Ce type d'approche de la sécurité ne convient pas à nos sociétés contemporaines mondialisées ni aux questions transnationales auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Les preuves des conséquences humanitaires des armes nucléaires qu'ont fournies les trois Conférences nous ont rappelé une fois de plus qu'on ne peut pas considérer les armes nucléaires comme une question qui ne concerne que les quelques pays qui en possèdent. De par les conséquences dévastatrices de l'utilisation de ces armes, ainsi que de par la menace d'anéantissement que constituerait une guerre nucléaire, la question des armes nucléaires appartient à tous les pays et à tous les peuples. Si ce n'était pas le cas, pourquoi s'intéresserait-on à la non-prolifération nucléaire et à la menace que représentent les armes nucléaires pour la paix et la sécurité internationales ? C'est précisément parce que nous comprenons que notre sécurité dépend de celle du reste de notre continent, ainsi que de celle du monde dans son ensemble, que nous sommes restés souples quant aux diverses propositions de reprise des travaux de fond soumises à la Conférence au cours de ces vingt dernières années. L'Afrique du Sud est pleinement consciente que les membres de la Conférence ont des priorités et des préoccupations différentes. Cependant, ces priorités ne sont pas nécessairement contradictoires. Nous sommes convaincus que si tous les membres de la Conférence, et pas seulement certains, faisaient preuve de souplesse et étaient prêts à faire des concessions, il nous serait possible de travailler ensemble, mais cela exige de chacun d'entre nous de reconnaître les légitimes préoccupations des autres.

Madame la Présidente, c'est dans ce contexte que ma délégation a pris note des différentes propositions soumises cette année par les délégations depuis le début de la session de la Conférence. Malheureusement, beaucoup ont échoué à faire démarrer les négociations sur les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, et d'autres ont tenté d'introduire de nouveaux sujets dans le but de sortir de l'ornière. De ces derniers, nous avons pris connaissance avec intérêt de la proposition présentée par la Fédération de Russie relative à une éventuelle convention sur la répression d'actes de terrorisme chimique et biologique. L'une des questions principales à examiner est de savoir si cette Conférence est bien à même de se charger de ce sujet, sachant que la question du terrorisme n'est pas un problème de désarmement en soi, et qu'il est une préoccupation immédiate pour tous les pays, dont beaucoup sont ne sont pas représentés ici. Ne serait-ce pas là la raison pour laquelle, entre autres, la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire n'a pas été négociée à la Conférence ? En outre, si de telles négociations avaient lieu à la Conférence, quelle en serait l'incidence sur les questions prioritaires à l'ordre du jour, qui doivent encore faire l'objet de négociations ? Néanmoins, malgré ces réserves, ma délégation ne ferait obstacle à aucun consensus qui pourrait émerger quant à cette proposition.

Si nous avons soulevé ces questions, c'est parce que nous voulons que la Conférence du désarmement retrouve sa juste place en tant qu'instance de négociation du désarmement. C'est également la raison pour laquelle nous avons été parmi les premiers à plaider en faveur de la revitalisation des travaux de la Conférence. Cependant, malgré tous nos efforts, les échecs récurrents de la reprise des travaux de fond ne nous permettent pas de rester indifférents. Nous restons donc disposés à étudier toute proposition qui permettra réellement de contribuer à sortir la Conférence de l'ornière, tout en faisant barrage aux entreprises visant à y entretenir une illusion de progrès.

Plusieurs options ont été mises en avant au cours des récentes discussions sur la poursuite des négociations sur le désarmement nucléaire qui se sont tenues au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au-delà du soutien significatif porté à un traité d'interdiction des armes nucléaires, certaines délégations que l'approche dite étape par étape est à la fois réaliste et que des mesures spécifiques, telles que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'adoption d'un traité sur les matières fissiles constitueront des mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire. D'autres estiment que le processus par étapes n'a pas été efficace, puisque le Traité n'est toujours pas entré en vigueur vingt ans après son adoption. Les négociations sur un traité relatif aux matières fissiles sont remises à plus tard depuis des décennies et n'offrent pas de réelle perspective pour la Conférence de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve. De même, les divers engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, en particulier les 13 mesures prises en 2000, sont dans l'ensemble, restés lettre morte.

Ma délégation a suggéré à la Conférence d'adopter une approche plus globale, notamment en entamant immédiatement des négociations sur une convention générale non discriminatoire sur les armes nucléaires. Dans cette situation, et sans préjudice des autres options envisagées pour faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire, ma délégation tient à appuyer la suggestion, émise au sein de cette instance comme en dehors, d'envisager la possibilité d'adopter une approche-cadre. Une convention-cadre sur le désarmement nucléaire ne nous laisserait-elle pas la marge de manœuvre nécessaire pour nous éloigner de la dichotomie entre approche étape par étape et approche globale ? Ces approches, opposées en apparence, peuvent-elles être conciliées de manière créative, sans remettre en cause les obligations ni les engagements existants ? Un tel cadre ne permettrait-il pas de renforcer la confiance des quelques États qui possèdent encore des armes nucléaires, et d'accélérer ainsi les progrès vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires ? Ne serait-ce pas là une solution concrète, qui, en nous fournissant une feuille de route pour la négociation d'instruments subsidiaires en vue de la réalisation et de la préservation d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous permettrait de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence ?

Nous avons hâte d'évoquer ces pistes, entre autres sujets, avec toutes les délégations, et nous continuerons de rechercher des solutions pour renforcer l'état de droit international et le multilatéralisme dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci, Madame Mancotywa-Kumsha. L'orateur suivant est l'Ambassadeur d'Allemagne. Monsieur Biontino, vous avez la parole.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, de la manière dont vous avez conduit nos travaux jusqu'à présent en recherchant un consensus sur notre programme de travail. Nous vous sommes très reconnaissants de vos efforts sur ce sujet.

Comme vous nous y avez invités ce jour, je souhaiterais faire quelques brèves observations sur les propositions russes relatives à une convention sur le terrorisme biologique et chimique. Évidemment, la lutte contre le terrorisme dans les domaines biologique et chimique est une question très importante et tout à fait d'actualité, et nous partageons pleinement les préoccupations qui sous-tendent cette proposition. Cependant, un certain nombre d'instances se penchent déjà sur ces questions très complexes : l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, les mécanismes du Secrétaire général, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Pour le moment, nous serions donc plus enclins à nous appuyer davantage sur les instruments et les régimes existants, à les améliorer et à travailler avec eux, qu'à lancer un nouveau mécanisme au sein de la Conférence du désarmement pour créer un nouvel instrument. Cette approche nous semble mériter une attention particulière, car nous pouvons nous appuyer sur les structures, les procédures et les compétences qui existent déjà ailleurs sans avoir à les dupliquer au sein de cette instance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne, M. Al Nuqari.

M. Al Nuqari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence et de saluer la manière remarquable dont vous dirigez nos travaux. Vous avez pris vos fonctions à une période foisonnante de propositions pour le programme de travail, et nous sommes très reconnaissants des efforts que vous déployez pour parvenir à un consensus à cet égard.

Madame la Présidente, vous nous avez invités à nous exprimer sur la proposition russe relative à la répression du terrorisme chimique. Dans ce contexte, nous tenons tout d'abord à remercier la Fédération de Russie d'avoir présenté cette proposition à la Conférence. Il se trouve que pour plusieurs raisons, ma délégation considère que la Conférence du désarmement est bien l'instance appropriée pour négocier une telle initiative.

Tout d'abord, aux termes de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale est habilitée à effectuer des recommandations visant à développer et à codifier progressivement le droit international. C'est sur cette base qu'a été créée la Commission du droit international (CDI), qui, comme vous le savez, siège à l'autre extrémité de ces bâtiments. Sur cette même base, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui fut la première consacrée au désarmement, a établi que ce Comité (car c'est d'un comité qu'il s'agissait alors) serait l'unique organe consacré à la négociation des instruments de désarmement. Comme nous le savons, ce Comité est devenu aujourd'hui la Conférence du désarmement. C'est pour cette raison que je pense que nous sommes bien ici dans la bonne instance pour parler de la question des armes chimiques et de sujets associés.

Ensuite, nous avons entendu des propositions qui suggèrent que le Conseil de sécurité doit contribuer à combler le fossé qui existe dans ce domaine, et je tiens à rappeler qu'en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont tenus d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Toutefois, nous parlons ici des décisions du Conseil de sécurité, pas de la compétence à légiférer. En effet, l'élaboration d'instruments juridiques ne figure pas parmi les prérogatives du Conseil de sécurité. Certains ont également évoqué la Sixième Commission de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale présente des recommandations et à moins que, par exemple, ces recommandations n'impliquent la création de groupes de travail à composition non limitée consacrés à l'adoption d'instruments juridiques, l'Assemblée elle-même n'adopte pas de tels instruments. Elle émet des recommandations. Tout au plus, elle peut aller jusqu'à ce que l'on appelle une « législation non contraignante ». La Sixième Commission ne dispose donc ni de la prérogative ni du mandat nécessaire à la création ou l'adoption d'instruments juridiques. À présent, au sujet de ce qui a été dit sur le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, cette Organisation a été créée en vertu d'un traité, qui définit les tâches et activités qu'elle peut accomplir ; en d'autres termes, tout élargissement de son rôle nécessiterait des instruments juridiques supplémentaires.

Je conclurai sur le fait que la menace chimique est réelle et imminente. Récemment, nous avons beaucoup entendu parler des armes chimiques qui sont entre les mains de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres organisations affiliées à Al-Qaida, non seulement en République arabe syrienne et en Iraq, mais également dans plusieurs autres régions du monde. Vous savez que l'EIIL s'étend maintenant en dehors des frontières de la République arabe syrienne et de l'Iraq, que le Front el-Nosra, organisation affiliée à Al-Qaida, est actif en Syrie, et que d'autres filiales d'Al-Qaida existent dans le monde entier. Pas plus tard qu'hier, le quotidien *The Daily Telegraph* a publié un article important sur les laboratoires d'Al-Qaida à Mossoul, où des expériences sont menées sur des substances chimiques que le groupe a mises au point, grâce à des connaissances acquises en Occident ou à ses compétences propres. Ces substances sont ensuite testées sur des animaux ou des prisonniers détenus par l'EIIL. Le risque que des groupes terroristes comme l'EIIL, le Front el-Nosra ou d'autres organisations affiliées à Al-Qaida fabriquent et utilisent de telles armes est donc bien réel et imminent.

Permettez-moi également de faire une simple observation sur le programme de travail. J'espère que nous aurons cette année l'occasion d'adopter un programme de travail consensuel qui permettra à la Conférence du désarmement de s'acquitter du rôle qui lui a été assigné.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à la Suisse.

(*L'oratrice poursuit en français*)

M. Laurent Masmejean, vous avez la parole.

M. Masmejean (Suisse) : Madame la Présidente, en premier lieu, la fin de votre présidence approchant, permettez-nous de vous faire part de notre gratitude pour la manière dont vous vous êtes acquittée de votre tâche et pour tous vos efforts visant à permettre à la Conférence d'aller de l'avant. Concernant votre appel à ce que les délégations fassent part de leurs vues sur la question de l'adoption d'un programme de travail par la Conférence du désarmement, nous souhaiterions formuler les quelques considérations suivantes.

Tout d'abord, nous ne pouvons que souligner à nouveau combien il est important que la Conférence du désarmement s'entende sur un programme de travail cette année. À défaut, cette session de la Conférence marquera le vingtième anniversaire de la paralysie de la Conférence. Seule l'adoption d'un programme de travail constituera une mesure appropriée permettant d'inverser le processus de marginalisation auquel la Conférence est confrontée, processus qui ne pourrait que s'intensifier si la situation à la Conférence devait perdurer et les processus engagés à l'extérieur de cette instance aller de l'avant.

L'adoption d'un calendrier d'activités similaire à ce qui a été entrepris ces dernières années ne nous semble pas de nature à contribuer à l'inversion du processus de marginalisation de la Conférence ; ce ne devrait donc pas être l'approche privilégiée.

Enfin, la question de l'adoption d'un programme de travail devient urgente au vu de l'avancement du calendrier. Concernant la toute dernière proposition de programme de travail, à savoir celle formulée par la Fédération de Russie la semaine dernière, nous souhaiterions formuler les commentaires suivants. Nous souhaitons tout d'abord remercier la Fédération de Russie pour tous ses efforts visant à prendre en compte les différents commentaires qui ont été formulés à l'endroit de sa proposition.

Concernant le document de réflexion préparé par la Fédération de Russie, nous avons pris note avec intérêt des différentes précisions qui y ont été apportées. Si un grand nombre des éléments identifiés dans ce document nous semblent pertinents et semblent souligner la valeur potentielle de l'élaboration d'un instrument dans le domaine visé, nous tenons néanmoins à réitérer un point que nous avons déjà formulé. Il nous semblerait opportun, si ce n'est impératif, d'asseoir à la base tout effort visant à élaborer un tel instrument sur la valeur que constitueraient la consolidation et le renforcement des normes existantes en la matière. Ceci en particulier parce que la norme consistant à ne pas recourir à ces armes, y compris pour les acteurs non étatiques, est selon nous inscrite dans le droit international coutumier. Nous serions en revanche préoccupés des conséquences pour le droit existant si la négociation d'un tel instrument s'appuyait sur un narratif selon lequel une norme prohibant l'utilisation des armes chimiques et biologiques par tout acteur n'existe pas déjà dans les grandes lignes.

Nous savons également gré à la Fédération de Russie pour le projet de programme de travail qu'elle a distribué à la Conférence la semaine dernière. Nous lui savons tout particulièrement gré de s'être efforcée de consolider sa propre proposition initiale avec les programmes de travail soumis par d'autres membres de la Conférence, répondant ainsi à l'appel de nombreuses délégations. Nous saluons en ce sens l'inclusion, dans ce projet de travail, du paragraphe 2 du dispositif, soit l'élément central du projet de programme de travail britannique, car il nous semble tout particulièrement nécessaire, dans la situation actuelle, que la Conférence inclue dans tout programme de travail un mandat fort, en lien avec le désarmement nucléaire.

Si ce projet de programme de travail distribué par la Russie ne pouvait bénéficier du soutien de l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement, notamment en

raison du fait que la situation n'est pas mûre pour entamer dès maintenant des négociations sur un traité visant à la suppression des actes de terrorisme chimique et/ou biologique − ce que certaines interventions ce matin semblent indiquer −, il nous semblerait alors opportun de voir si un consensus pourrait émerger sur un texte révisé faisant mention de cet état de fait au paragraphe 1 du dispositif du texte. Par exemple, en parlant non pas de « conduire des négociations en vue d'élaborer une convention internationale sur le terrorisme chimique », mais plutôt d'« explorer la possibilité de conduire » de telles négociations.

Pour notre part, nous pourrions également appuyer d'autres projets de programme de travail soumis plus tôt cette année, notamment le projet soumis par le Royaume-Uni. Malheureusement, ceux-ci n'ont pu bénéficier du soutien de l'ensemble des membres de la Conférence, et il semble évident que toute solution − si nous devions en trouver une − nécessitera de passer par une consolidation des différentes propositions existantes, et que toutes les délégations devront montrer la souplesse nécessaire pour permettre à la Conférence de surmonter ses blocages. Je conclurai sur ces propos et vous remercie pour votre attention.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Ensuite, j'ai les États-Unis. Ambassadeur Robert Wood, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je souhaite juste faire quelques brèves observations quant à la proposition russe. Mon gouvernement a examiné cette proposition et nous avons encore un certain nombre de questions et de préoccupations à son sujet.

D'abord et avant tout, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de négocier une nouvelle convention sur le sujet : des instruments existent déjà et ils doivent être soutenus. Comme nous l'avons déjà dit, si lacune il y a, c'est dans la mise en œuvre. Nous sommes persuadés, comme nous l'avons dit aussi, que d'autres solutions existent. Pour nous, le plus important est donc de ne pas nuire aux instruments existants qui s'occupent des questions de terrorisme chimique et biologique. Voilà, Madame la Présidente, mes observations sur ce projet.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires à ce stade ? Je donne la parole à la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant de commencer, permettez-moi d'adresser, par l'intermédiaire de leurs Représentants présents ici aujourd'hui, toute mes condoléances aux peuples syrien et iraquien qui livrent chaque jour, au péril de leur vie, un difficile combat contre le terrorisme. Permettez-moi également d'exprimer ma sympathie aux Représentants de la France et de l'Égypte à la suite du crash du vol commercial Paris-Le Caire qui a causé la mort de leurs concitoyens ainsi que de ressortissants d'autres pays.

Dans l'ensemble, les déclarations que nous avons entendues confirment les points de vue qui ont été exprimés à plusieurs reprises dans cette salle, à savoir que la majorité des participants à la Conférence soit appuient notre proposition, soit seraient disposés à s'associer au consensus auquel nous parviendrions.

Cependant, certains, évidemment, continuent de remettre en question la possibilité d'élaborer un nouvel instrument juridique international, et la nécessité de le négocier à la Conférence du désarmement.

Je ne vais pas répéter les arguments régulièrement exposés par les délégués russes dans cette salle, car cela me semble tout simplement inutile. Je voudrais juste rappeler à certains membres de la Conférence que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies n'est pas une résolution sur la lutte antiterroriste, et M. Ulyanov a clairement indiqué dans sa déclaration de la semaine dernière que c'est bien ainsi que l'entend la Russie. La résolution 1540 (2004) porte sur la non-prolifération, et son principal objectif est d'empêcher que les armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que leurs composants ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Néanmoins, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, tant la Convention sur les armes chimiques que, en particulier, la Convention sur les armes biologiques et à

toxines présentent des incohérences évidentes, qui ont été reconnues, du moins dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et par ses dirigeants. En outre, certaines situations spécifiques n'ont pas pu être traitées dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Tout ceci a été maintes fois répété. Il a également été dit que, dans les faits, la Conférence du désarmement n'avait pas le monopole de la négociation d'accords, en particulier ceux dont la portée s'étend au désarmement, à la non-prolifération et à la lutte contre le terrorisme. Il existe effectivement de nombreuses instances de ce type, mais aucune solution plus adéquate n'a été proposée. Comment, par exemple, des négociations sur le bioterrorisme pourraient-elles avoir lieu à La Haye ? En ce qui me concerne, je ne peux pas l'imaginer. Comment des négociations sur la lutte contre le terrorisme pourraient-elles être organisées en vertu de la résolution 1540 (2004), une résolution sur la non-prolifération ? Il ne faut pas oublier non plus que faire du Conseil de sécurité ou de ses résolutions des instruments juridiques internationaux sur des questions aussi délicates et d'une aussi haute importance est une problématique qui doit faire l'objet d'un examen sérieux et indépendant. Comme l'a dit M. Ulyanov, nous préférerions une approche plus large, qui rassemblerait tous les pays concernés par la lutte contre le terrorisme, pour élaborer un instrument véritablement efficace où tous les pays pourraient faire entendre leur voix et leurs contributions.

La question principale est peut-être la suivante : quels sujets la Conférence du désarmement abordera-t-elle ? Quelles négociations s'y tiendront ? De par notre propre expérience, nous avons bien conscience du fait que les préoccupations des membres de la Conférence en matière de sécurité nous empêchent d'arriver à un consensus sur les points traditionnels de l'ordre du jour. Si certains veulent me convaincre du contraire, je suis persuadé que l'avenir proche et le passé immédiat leur donneront tort. Nous avons déjà abordé ce sujet ici. Nous avons vu qu'il n'y avait pas de base consensuelle pour un traité portant interdiction de la production de matières fissiles ou un traité sur les matières fissiles, ni pour le traité russo-chinois sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, ni pour des garanties négatives de sécurité. Voyons néanmoins où nous mèneront nos discussions, et si nous avons une réelle chance de parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence cette année.

Troisième et peut-être dernier point, la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et nous ne voyons aucun obstacle à ce que la Conférence s'engage, par exemple, dans l'élaboration d'un instrument juridique international unique pour lutter contre les actes de terrorisme chimique et biologique. Ceux qui pensent qu'une telle convergence n'est pas possible n'ont qu'à se pencher sur l'histoire. L'histoire nous a donné le Protocole de Genève de 1925 qui interdit ces deux types d'armes, preuve s'il en est que toutes sortes de précédents de ce genre existent, politiques ou autres.

Je ne souhaite pas aborder ici les lacunes du cadre juridique international, mais plutôt le fait qu'il existe des écarts entre les instruments internationaux et leur mise en œuvre : c'est une réalité, et il serait formidable que cela puisse se résoudre dans le cadre de chacun de ces instruments. Toutefois, ne serait-il pas préférable d'unir nos forces et de mettre au point un instrument unique juridiquement contraignant qui aiderait la communauté internationale à coopérer plus activement et plus efficacement dans la lutte contre le fléau du terrorisme ?

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires ? Je demande donc l'Ambassadeur de Malaisie, M. Mazlan Muhammad, de prendre la parole.

M. Muhammad (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, et je vous prie d'accepter nos félicitations tardives pour votre accession à la présidence.

J'ai demandé à prendre la parole pour informer les membres de la Conférence du désarmement que je quitterai mon poste d'Ambassadeur et Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève à la fin du mois. Je quitterai donc également mon poste d'Ambassadeur de la Malaisie auprès de la Conférence du désarmement. Avant de prendre congé de la

Conférence, je tiens à en remercier tous les membres, le Secrétaire général et les membres du secrétariat de l'amitié dont vous avez fait preuve à mon égard ainsi que de la coopération et du concours que vous m'avez apporté au cours de ces quatre années passées à Genève.

Je crains que la Conférence n'ait pas progressé depuis mon arrivée en 2012. Cependant, j'ai eu plaisir à être des vôtres, à échanger et à discuter avec vous. Avec cinq autres États, la Malaisie a eu le privilège d'accéder à la présidence de la Conférence en 2014. Je peux maintenant avouer que j'appréhendais quelque peu de présider de cette Conférence. Nous étions − et nous sommes toujours − dans l'impasse, sans programme de travail, et les membres se tournent résolument vers les présidents pour trouver une issue à cette situation. Des ambassadeurs plus talentueux que moi n'avaient pas réussi à résoudre ce problème, et bientôt, vous alliez tous vous tourner vers moi. Je n'ai trouvé aucune consolation à être le dernier Président de l'année, celui qui doit se concentrer sur le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale et qui a donc là l'excuse parfaite pour ne pas avoir à se pencher sur le programme de travail. On sait d'expérience qu'il a toujours été difficile de rédiger le rapport de la Conférence. Si celle-ci n'était pas parvenue à un accord, il aurait pu ne pas y avoir de rapport de la Conférence pour cette année-là, ce qui aurait été extrêmement embarrassant pour mon pays comme pour moi-même. Nous avons non seulement achevé le rapport avec succès, mais nous avons également terminé le projet de résolution présentant le rapport à l'Assemblée générale à Genève, ce qui, selon certains, n'était encore jamais arrivé. Certes, j'ai été ravi et fier de cette réalisation, mais je dois humblement avouer que ce succès tient dans en grande partie aux contributions et à la réflexion consciencieuse de tous les membres de la Conférence qui ont participé aux négociations. Je les en remercie du fond du cœur.

Je tiens également à vous exprimer ma gratitude de m'avoir aidé, pendant ma présidence, à mener à bien la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques l'année dernière. Bien que la Réunion des États parties ne relève pas du mandat de la Conférence du désarmement, les délégués qui y ont participé étaient pour la plupart également membres de cette Conférence. Je vous souhaite tout le meilleur et vous présente tous mes vœux de succès pour la réunion préparatoire du mois d'août ainsi que la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques en novembre.

En vous quittant, je voudrais également lancer un appel aux membres de la Conférence pour qu'ils commencent à travailler à son l'ordre du jour. Comme je l'ai déjà dit, il n'y a absolument aucune raison de rester bloqués sur la question du programme de travail. Les points à l'ordre du jour sont tous d'une égale importance : il n'y a pas de raison qu'un point prime sur un autre. Il y a cinq jours dans une semaine, et la Conférence travaille vingt-quatre semaines par an. Il y a assez de jours dans la semaine pour examiner en parallèle tous les points de l'ordre du jour.

Ce qui compte, c'est de remplir notre mandat en commençant les négociations. Nous sommes ici pour négocier, pas pour palabrer. Il n'y a pas de mal à commencer à négocier dès maintenant, car les ententes peuvent prendre des mois, voire des années. Si nous avions entamé les négociations il y a vingt ans, certains points de l'ordre du jour seraient peut-être arrivés à maturité, et nous pourrions aujourd'hui être fiers de quelque chose. Au lieu de cela, la Conférence a perdu son importance et les États Membres de l'ONU cherchent d'autres pistes pour parvenir à leurs fins. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire en est un bon exemple. Pour ma part, je crois même que la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est délibérée, à savoir que le règlement intérieur est utilisé pour empêcher la tenue de négociations parce que la situation du désarmement n'est pas avantageuse pour certains. J'espère que je me trompe à ce sujet. Pardonnez ma franchise : mon intention n'est pas de critiquer un organe dont je fais partie, mais, pour le bien de l'humanité, de faire en sorte que nous allions de l'avant.

Sur ce, je vous remercie encore une fois, Madame la Présidente, ainsi que tous les membres de la Conférence de m'avoir permis de vivre cette expérience. Je vais à présent m'éclipser, mais sachez que je suivrai vos progrès depuis ma petite maison dans la campagne malaisienne. Que Dieu vous bénisse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Ambassadeur Mazlan. Puisque vous nous menacez de nous observer depuis chez vous en Malaisie, sachez que c'est ce qui m'inquiète le plus, car j'ai toujours été impressionnée par la franchise avec laquelle la délégation malaisienne a toujours présenté ses vues. Nous ne les partageons peut-être pas systématiquement, mais assurément nous respectons et apprécions la fraîcheur de vos propos, alors, merci beaucoup. Ce fut un réel plaisir et un honneur pour nous tous de vous compter parmi nos collègues. Je suis d'accord avec vous pour dire que chaque fois que l'on accède à la présidence de la Conférence, on aborde ce rôle avec beaucoup d'appréhension, car beaucoup en est attendu. Mais chacun fait de son mieux. Le reste dépend aussi du monde extérieur, hors de ces murs.

Je vous remercie tous de vos déclarations. Je n'ai pas, à ce stade, l'intention d'organiser une autre réunion plénière cette semaine. Si je vous dis cela, c'est qu'il semblerait que cette réunion soit la dernière de la présidence pakistanaise. Nous devrons probablement attendre encore onze ans, sinon plus − de longues années, si nous sommes un jour plus nombreux − pour accéder à nouveau à ce rôle. Cela a donc été un honneur pour moi que de pouvoir siéger ici, même si mon collègue et ami, l'Ambassadeur Steffen, disait que ce n'était qu'un accident de rotation. C'était un accident de rotation, mais aussi un réel honneur.

Comme je le disais, je n'ai pas l'intention de tenir d'autre réunion plénière officielle cette semaine. Toutefois, je continuerai de tenir des consultations sur un programme de travail et je vous communiquerai, par l'intermédiaire du secrétariat, s'il y a lieu de se réunir en séance plénière informelle et ouverte à tous avant la fin de la semaine, jeudi ou vendredi. Je vais essayer de poursuivre mes travaux le plus longtemps possible, jusqu'au dernier jour de la présidence, mais beaucoup de choses dépendent de la façon dont se dérouleront les consultations.

Comme je l'ai dit, c'est la dernière réunion plénière formelle sous la présidence du Pakistan. Je voudrais faire quelques remarques de conclusion et partager avec vous certaines de mes réflexions.

Beaucoup de propositions de programme de travail ont été faites cette année. Elles reflètent la volonté sincère des membres de la Conférence de reprendre les travaux de fond. Dans l'exercice de mon mandat de Présidente de la Conférence, j'ai tâché d'écouter chacun d'entre vous et de me laisser guider par vos conseils. J'ai rencontré tous les groupes régionaux et organisé des réunions séparées avec les auteurs des propositions de programme de travail. Outre nos séances plénières ordinaires, nous avons également tenu deux séances plénières ouvertes, les 24 et 31 mars. Au cours des six semaines de pause, j'ai tenu des consultations ciblées en petits groupes et des réunions individuelles avec des membres de la Conférence − plus, d'ailleurs, de réunions individuelles − pour voir si nous pouvions trouver un certain consensus sur les propositions dont nous avions été saisis. Il était clair à mes yeux que nous ne pouvions pas exclure ou ignorer qui que ce soit au sein d'une instance qui fonctionne par consensus et traite de questions très graves qui ont une incidence directe sur les intérêts vitaux de ses États membres en matière de sécurité nationale. À mon sens, des progrès sont possibles si nous respectons les lignes rouges des uns et des autres et si nous nous concentrons sur les sujets qui nous rassemblent. Si l'adoption d'un programme de travail doit rester notre priorité absolue, il me semble que nous devons également réfléchir à un calendrier d'activités pour des discussions informelles structurées autour des questions de fond. L'expérience de ces deux dernières années a été très positive à cet égard.

Cela dit, je pense qu'il appartient au nouveau Président d'examiner toutes les possibilités, y compris toutes les propositions qui sont sur la table. En vous soumettant la possibilité d'adopter un calendrier des activités, je ne dis pas que nous devons abandonner nos efforts visant à parvenir à un accord sur un programme de travail. Ces efforts doivent se poursuivre et, dès que nous serons en mesure d'adopter un programme de travail, le calendrier des activités pourra être annulé, mais ces deux tâches pourront s'avérer indispensables à un stade ultérieur, et il appartiendra au prochain Président de prendre une décision à cet égard.

Ces dernières années, certaines délégations se sont prononcées sur la durée de la présidence, arguant que quatre semaines ne suffisaient pas. Selon moi, et d'après notre expérience, la durée de la présidence n'est pas du tout un obstacle, car elle n'a que peu d'incidence sur les travaux de fond de la Conférence. Nous travaillons, dans la mesure du possible, de manière collégiale ; le rôle de direction de la présidence est donc très limité. Nous devons prendre des décisions tous ensemble. La Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont été négociés avec succès avec ces mêmes règles de procédure et ce même terme du mandat de présidence. Je ne pense pas que l'allongement de la durée de la présidence changerait les positions des États membres.

La clef des progrès à la Conférence réside dans le respect du droit de tous les États à une sécurité égale et non diminuée. Il n'est tout simplement pas réaliste de s'attendre à ce que les États entament des négociations sur des traités qui porteraient atteinte à leurs propres intérêts en matière de sécurité nationale. Le programme de désarmement et de non-prolifération ne peut avancer que sur la base d'une approche non discriminatoire, équitable et ouverte, et non pas en créant des exceptions à la règle.

Je saisis cette occasion pour remercier chacun d'entre vous pour le soutien et la coopération qui m'ont été accordés, ainsi qu'à ma très nombreuse délégation. Mes collègues qui ont également présidé cette session ont été une source de force toute particulière pour moi. J'ai essayé de faire progresser les travaux fort utiles initiés par M. Peters Emuze, qui n'est pas ici aujourd'hui, mais son collègue est présent parmi nous, et par l'Ambassadeur Steffen Kongstad, qui est assis ici et que j'admire pour tout le travail et l'énergie qu'il a investis dans sa présidence. Je suis pleinement convaincue que l'Ambassadeur Luis Enrique Chávez, Représentant permanent du Pérou, est parfaitement compétent pour poursuivre ces travaux de manière plus productive. Je lui souhaite, ainsi qu'à ses futurs successeurs, les Ambassadeurs de Pologne et de République de Corée, bonne chance dans leurs tentatives d'atteindre notre objectif commun. Ma délégation continuera d'appuyer leur travail de façon active et constructive.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier, pour leurs efforts et pour tout le travail qu'ils ont fourni, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, et sa brillante équipe, dont M^me^ Mary Soliman, la Secrétaire générale adjointe par intérim, et M. Marco Kalbusch, qui garde une main ferme sur tout ce que nous faisons − et heureusement, sinon nous serions vite perdus. Marco a été d'une grande aide et son soutien a joué un rôle essentiel pour faire en sorte que l'organisation des réunions soit impeccable et que celles-ci se déroulent sans heurts − et se chargera de tirer le rideau le dernier jour de la présidence pakistanaise. Je souhaite également remercier nos autres collègues du Bureau des affaires de désarmement, le personnel du service des conférences, en particulier nos interprètes, pour le grand soutien et la patience constante dont ils ont fait preuve à l'égard de notre mauvais anglais et de nos mauvaises prononciations, les techniciens ainsi que ceux qui ont travaillé en coulisses. Je me demande souvent ce que nous ferions tous sans votre soutien constant. Merci beaucoup. Encore une fois, j'adresse mes meilleurs vœux à mon collègue, l'Ambassadeur Luis Enriquez Chávez du Pérou. Je tiens à l'assurer que ma délégation et moi-même le soutiendrons dans tous ses efforts.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. Notre prochaine réunion plénière aura lieu le mardi 31 mai 2016, à 10 heures, dans la salle du Conseil, sous la présidence du Pérou.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 30.